

**TOIT SOLAIRE - Mellac**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**A capital variable**  
**Siège social : 5 et 7, rue Colonel Le Barillec**  
**56100 LORIENT**  
**513 920 546 RCS LORIENT**

**RAPPORT DU PRESIDENT**  
**PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 JUIN 2011**

Chers Associés,

**I - OBJET DE LA REUNION**

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 35 de nos statuts,

- \* D'une part, pour vous présenter le rapport d'activité et de marche des affaires sociales au cours de l'exercice ouvert le 09 juillet 2009 et clos le 31 décembre 2010,
- \* D'autre part, pour soumettre à votre approbation notre gestion des affaires sociales et les comptes qui en découlent.

Les convocations prescrites vous ont été adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Nous vous précisons que les comptes de la société soumis ainsi à votre approbation ont été établis selon les formes prescrites par le plan comptable.

Il s'agit du premier exercice comptable de la Société qui couvre une période de 18 mois, l'exercice étant ouvert le 09 juillet 2009.

Les comptes font apparaître un résultat bénéficiaire de 3 148 euros.

**II - ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2009/2010**

Nous vous rappelons en tant que de besoin que notre société a été constituée le 09 juillet 2009 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés le 03 août 2009.

Ce premier exercice social couvre la période du 09 juillet 2009 au 31 décembre 2010, soit une durée de 18 mois.

Pour situer l'activité de notre société au cours de l'exercice, nous soulignons au début de ce rapport que notre chiffre d'affaires Hors Taxes s'est élevé à 9 207 euros au cours de ce premier exercice.

**1) Les résultats de l'activité sociale au cours de l'exercice**

**RESULTAT D'EXPLOITATION**

Les produits d'exploitation de notre société s'élèvent à 9 208 euros et sont constitués par la production vendue et autres produits.

Les charges d'exploitation de notre société telles qu'elles ressortent du compte de résultat s'élèvent à 5 504 euros et sont constituées par :

– Autres charges externes.....	1 765 €
– Dotation aux amortissements .....	3 738 €
– Autres charges .....	1 €
	=====
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION .....	5 504 €

Le résultat d'exploitation de notre société s'élève en conséquence à 3 704 euros.

### **RESULTAT FINANCIER ET RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Aucun résultat financier ni aucun résultat exceptionnel n'ont été comptabilisés au cours de ce premier exercice.

### **RENTABILITE**

Le résultat net comptable ressort bénéficiaire de 3 148 euros.

### **CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres atteignent un montant de 98 898 euros.

#### **2) Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées au cours de l'exercice**

L'exercice clos le 31 décembre 2010 étant le premier exercice social de notre société, celui-ci a été principalement occupé par la mise en place du fonctionnement de l'activité, la réunion du capital nécessaire à notre projet, et la mise en œuvre effectuée de l'outil de production, avec la signature des différentes conventions nécessaires.

#### **3) Les activités de la société en matière de recherche et de développement**

Au cours de ce premier exercice social, nous n'avons effectué aucune activité en matière de recherche et de développement.

#### **4) L'évolution prévisible de la situation sociale et les perspectives d'avenir**

L'activité étant en place désormais, notre objectif reste de poursuivre notre soutien à la filière lorsque cela s'avère nécessaire et opportun.

#### **5) Les évènements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et celle de l'établissement de ce rapport**

Aucun évènement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et celle de l'établissement de ce rapport.

**6) Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires**

L'investissement étant financé par fonds propres, l'indépendance financière est totale. La clause de variabilité du capital est susceptible d'entraîner l'exigibilité des sommes auprès de la société, avec toutefois des incidences défavorables pour l'associé retrayant, ce qui est de nature à limiter ce type de demande.

**7) Description des principaux risques et incertitudes**

Une fois l'outil en place, la principale incertitude réside dans l'environnement réglementaire lié aux tarifs de rachat de l'électricité.

**8) Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière**

Compte tenu du chiffre d'affaires et de l'activité de l'exercice clos le 31 décembre 2010 cette information n'est pas significative.

**III - PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DES RESULTATS**

**A - Mode de présentation des comptes de l'exercice :**

Nous vous précisons que les comptes de notre société soumis à votre approbation, ont été établis selon les règles comptables conformes à la réglementation en vigueur.

**B - Méthode d'évaluation**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**C - Affectation des résultats**

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élevant à 3 148 euros de la manière suivante :

- Au poste «Réserve légale» .....	158 euros
- Le solde au poste «Autres réserves » .....	2 990 euros
	=====
Total égal au résultat de l'exercice .....	3 148 euros

Nous vous prions de bien vouloir approuver cette affectation.

#### **D - Activités et résultats des filiales ou des sociétés contrôlées**

La société ne possède aucune filiale et ne contrôle aucune autre société.

#### **F - Prise de participation de la société au cours de l'exercice**

Nous vous indiquons que notre société n'a pris aucune participation au cours de l'exercice.

#### **G - Prise de contrôle**

La société ne s'est assurée au cours de l'exercice le contrôle d'aucune autre société.

#### **H - Cession de participation au cours de l'exercice**

La société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice.

#### **I - Montant des dividendes des trois derniers exercices**

Nous vous rappelons que s'agissant du premier exercice social, il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

#### **J - Dépenses qualifiées de somptuaires par le Code Général des Impôts**

Il n'existe aucun amortissement excédentaire et aucun amortissement non déductible au titre de l'exercice.

Il n'existe pas de charges et dépenses somptuaires au titre de l'exercice.

#### **K - Dépenses non déductibles du résultat fiscal**

Il n'existe pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

#### **IV - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

#### **V - INFORMATIONS LIEES AU CAPITAL SOCIAL**

##### **A - Modifications intervenues au cours de l'exercice :**

Notre société étant à capital variable et compte tenu des souscriptions nouvelles intervenues au cours de l'exercice, le capital social est passé de 9 000 euros à 95 750 euros au 31 décembre 2010.

Il s'agit pour 18 000 euros d'une souscription complémentaire par la Société Les 7 épis Coop Bio, Société Anonyme coopérative de consommation à capital variable et à Directoire et Conseil de Surveillance, ayant son siège social 5 et 7 Rue du Colonel Le Barillec 56100 LORIENT, immatriculée

au RCS de LORIENT sous le numéro 335 355 152. La société Les 7 épis Coop Bio a souscrit 72 actions de 250 euros de valeur nominale.

Le solde a été souscrit par 95 autres personnes physiques et morales.

### **B - Identité des sociétés contrôlées :**

Nous vous indiquons que notre société ne contrôle aucune société.

### **VI –INFORMATIONS LIEES AUX MANDATS SOCIAUX**

<b>PRESIDENT</b>
------------------

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, il y a lieu d'indiquer la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

#### **PRESIDENT :**

**Monsieur Mikaël COROLLER**, demeurant 35 Rue de Stervins – 56670 - RIANTEC

Fonctions dans d'autres sociétés : Président du Directoire de la société Les 7 épis Coop Bio, Société Anonyme coopérative de consommation à capital variable et à Directoire et Conseil de Surveillance, ayant son siège social 5 et 7 Rue du Colonel Le Barillec 56100 LORIENT

M. Mikaël COROLLER a été nommé Président de la société pour une durée qui prendra fin lors de la décision collective ayant lieu en 2011 et statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010.

Nous vous remercions de procéder au vote du renouvellement du mandat de M. Mikaël COROLLER pour une durée de 4 ans qui expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014 et tenue en 2015.

<b>COMITE DE VALIDATION</b>
-----------------------------

Nous vous rappelons que lors de la réunion des associés en date du 09/07/2009 à la suite de la signature des statuts, l'assemblée générale a nommé en qualité de premiers membres du Comité de validation en application de l'article 25 des statuts :

- Marc LAVERDANT demeurant 30, rue Jean Le Vaillant 56600 LANESTER
- Bruno LIVORY demeurant 16, rue Eugène le Canjanec 56270 PLOEMEUR
- Alain RICHARD demeurant Locmaria 56250 GUIDEL
- Brigitte GUYADER demeurant 12 place Alsace Lorraine 56100 LORIENT
- Carole SENEGAS demeurant 12 résidence des camélias 56270 PLOEMEUR
- Yves SCHRYVE demeurant Poulfang 29300 QUIMPERLE

pour une durée qui prendra fin lors de la décision collective ayant lieu en 2011 et statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010.

Les mandats des 6 membres du Comité de validation arrivent à expiration, il convient de procéder à leur renouvellement. Chacun des membres est candidat au renouvellement de ses fonctions, à

l'exception de M. Yves SCHRYVE qui a fait savoir qu'il n'était pas candidat au renouvellement de son mandat.

Sont candidats déclarés en remplacement de M. Yves SCHRYVE :

Aucun candidat déclaré.

**Les candidats élus au cours de cette assemblée le seront pour une durée de 4 ans, leur fonction expirera lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014 et qui se tiendra au cours de l'année 2015.**

## **VII – REPRISE DES ENGAGEMENTS**

La société n'ayant acquis la personnalité morale qu'au jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, nous vous demanderons de reprendre pour le compte de la société tous les actes entrant dans le cadre de l'objet social entre le 09 juillet 2009 date de constitution de la société et le 03 août 2009 date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT.

## **VIII - POUVOIRS**

Nous vous demandons enfin de bien vouloir donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée pour accomplir toutes les formalités et effectuer tous dépôts.



Le Président vous remercie de votre confiance et vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

Fait à LORIENT, le 31 Mai 2011

**Le Président**  
**M. Mikaël COROLLER**